

Infos migrations

Etude

Numéro 45 - janvier 2013

Les populations très diplômées

Le diplôme reste décisif pour l'accès à l'emploi, avec des problématiques de protection contre le chômage ou contre le déclassement. Les descendants d'immigrés semblent avoir accès aux diplômes de niveau élevé, dans une proportion similaire à l'ensemble de la population. Ce constat cache une situation bien moins favorable. A âge égal, ils ont au contraire un accès aux diplômes élevés moins fréquent, ce qui s'explique largement par le milieu social de la famille.

Les descendants d'immigrés sont globalement diplômés comme la majorité de la population

En 2010, les actifs occupés immigrés âgés de 15 ans et plus sont globalement moins diplômés que les actifs occupés nés français de parents nés français du même âge (cf. Graphique 1). Bien qu'il existe également des inégalités de niveaux de formation entre les natifs de parents non immigrés et les descendants d'immigrés, ces écarts sont moindres.

La part des immigrés ayant un niveau de formation faible est deux fois plus importante que celle des non-immigrés (45 % contre 21 %). Un quart des immigrés ont achevé leur formation initiale suite à l'obtention d'un diplôme de niveau élevé. Par contre, 30 % des descendants d'immigrés détiennent un tel diplôme, proportion très proche des 34 % de Français nés de parents nés français.

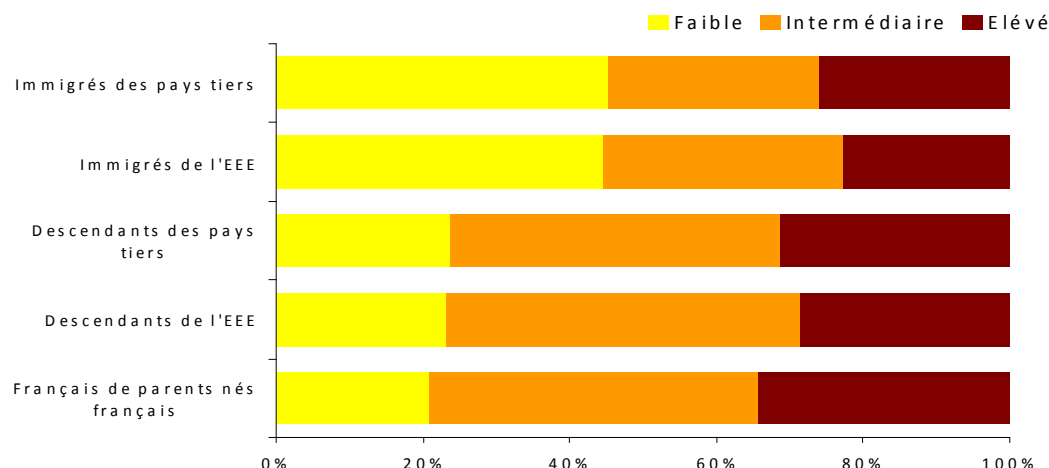
Les auteurs :

**Yves Breem
&
Juliette Robin**

**Chargés d'études
à la division
« Enquêtes et
Etudes
statistiques »**

au DSED

Graphique 1 : Niveau de formation selon l'origine (tous âges)



Sources et méthodes

Toutes les données sont issues de l'enquête Emploi en continu (EEC) de l'Insee de 2010. Elles ont pour champ géographique la France métropolitaine. Elles ne concernent que les actifs occupés (salariés) de 15 ans et plus ayant achevé leur formation initiale.

Le niveau de formation est considéré comme faible lorsque le diplôme le plus élevé obtenu est inférieur ou égal au Brevet des collèges. Une personne a atteint un niveau de formation élevé lorsque le diplôme le plus élevé obtenu est égal ou supérieur à un diplôme niveau bac+2. Voir [Robin] pour les nomenclatures et une bibliographie détaillée.

Les immigrés, pour la plupart, viennent de pays où le niveau général d'éducation s'élève, sans nécessairement atteindre les taux d'accès observés en France. Le niveau de diplôme varie cependant fortement selon le pays d'origine : les deux tiers des immigrés originaires de Turquie ou du Portugal ont un diplôme inférieur ou égal au Brevet des collèges. À l'inverse, plus de 40 % des immigrés nés en Europe (hors Espagne, Italie et Portugal), en Asie (hors Cambodge, Laos et Vietnam), en Amérique et en Océanie ont un niveau de formation élevé (cf. Tableau 1).

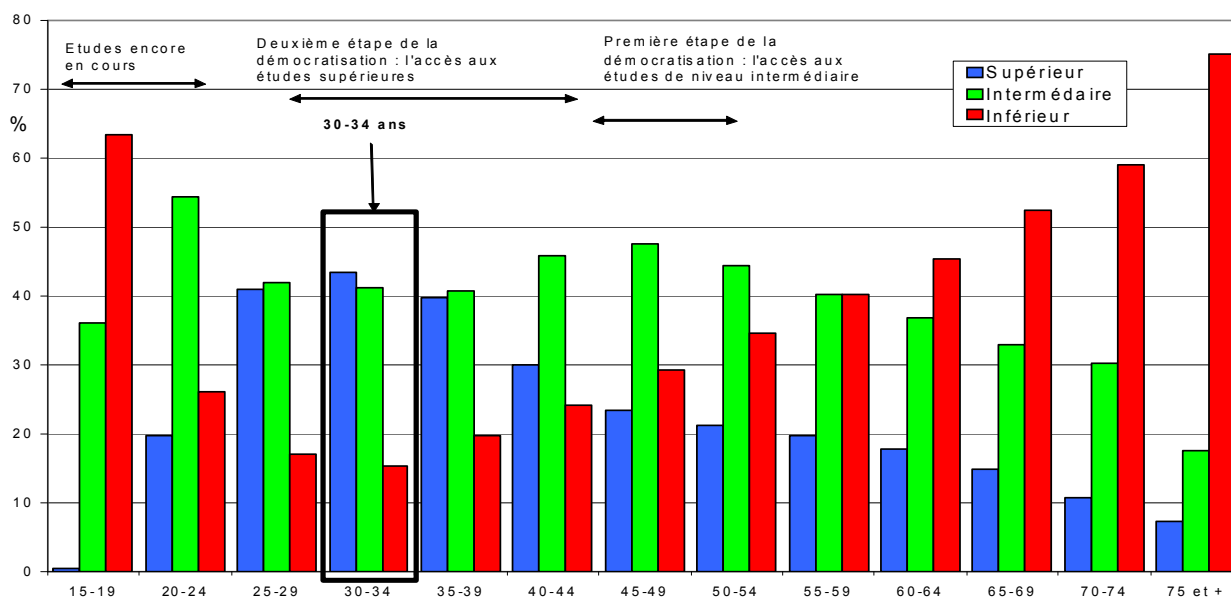
Tableau 1 : Niveau de formation des immigrés selon leur pays d'origine

	Faible	Intermédiaire	Elevé
Nés dans l'UE			
Espagne	40	39	21
Italie	33	41	26
Portugal	68	27	5
Autre pays de l'UE 27	17	38	46
Nés hors UE			
Autres pays d'Europe	23	37	40
Algérie	45	31	24
Maroc	50	29	21
Tunisie	56	21	23
Autres pays d'Afrique	46	28	26
Turquie	67	26	6
Cambodge, Laos, Vietnam	46	30	24
Autres pays d'Asie	33	26	42
Amérique, Océanie	27	33	40
Ensemble des immigrés	45	30	25

La similitude de situation résulte de la jeunesse relative des descendants d'immigrés ayant donc davantage bénéficié de la démocratisation des études...

Deux faits sociodémographiques majeurs se compensent pour aboutir à l'apparente similitude de l'accès aux niveaux supérieurs d'éducation. D'une part, les descendants d'immigrés sont beaucoup plus jeunes en moyenne que les autres catégories de population. D'autre part, les jeunes générations sont beaucoup plus diplômées que les plus anciennes (cf. Graphique 2).

Graphique 2 : La « démocratisation des études » : répartition par niveau de formation atteint et par âge



La démocratisation de l'accès aux études supérieures se traduit d'abord par un accès de plus en plus important au niveau secondaire, qui concerne les personnes nées dans les années 1960. L'accès au niveau supérieur se développe, mais plus lentement. Le tournant est effectué au cours des années 1970 avec une forte accélération de l'accès au niveau supérieur. Le « déficit » de diplômés observé pour les plus jeunes tient au biais de sélection : avant 25 ans, ce sont d'abord les personnes ayant fait des études courtes qui les ont terminées.

Les descendants d'immigrés des pays tiers sont 58 % à avoir moins de 34 ans. Il est donc logique que leur niveau de formation soit plus élevé que celui des groupes plus âgés, les jeunes étant en moyenne plus diplômés.

Au sein d'une même génération, les descendants d'immigrés des pays tiers sont moins diplômés

L'indicateur européen proposé par le processus de Stockholm pour suivre le niveau d'éducation d'une population est la part des personnes ayant atteint un niveau de diplôme élevé parmi les personnes âgées de 30 à 34 ans. Se limiter à cette tranche d'âge induit d'abord une bien meilleure éducation moyenne. Les personnes résidant en France ont donc bénéficié de la démocratisation de l'accès aux études supérieures. Une dichotomie s'observe chez les descendants d'immigrés. Ceux dont les parents sont originaires de l'Espace économique européen (EEE) sont diplômés de façon très semblable à leurs homologues d'ascendance française. Par contre, les descendants d'immigrés des pays tiers sont dans une position intermédiaire avec davantage de personnes au niveau faible, au détriment du niveau élevé. Ils ne sont que 32 %, contre 48 % des Français nés de parents français, à ce niveau.

Plus globalement, les descendants d'immigrés des pays tiers sont, à tous âges, bien moins fréquemment diplômés du niveau supérieur, et sont mêmes à peine plus diplômés que les immigrés des pays tiers (cf. Graphique 3a). Ces derniers sont probablement « positivement sélectionnés » : les plus diplômées sont plus susceptibles de migrer, surtout s'ils viennent de pays avec peu de perspectives économiques [Dumont-Monso, Lefebvre].

Un écart qui résulte très largement des conditions sociales héritées

La plupart des études françaises [voir Brinbaum et Kieffer par exemple] montrent que le milieu social des parents influence fortement la réussite scolaire ou académique des enfants. La nomenclature française des catégories sociales et professions est adaptée au contexte français, mais l'entrée est davantage la position sociale en relation avec l'occupation professionnelle. Elle diffère des nomenclatures internationales (ISCO, ESeC). Inclure le capital culturel des parents n'est pas l'objet premier de la nomenclature française. Or, c'est autant par le canal du niveau culturel des deux parents que par leur niveau social, qu'il y a influence sur la réussite éducative. La nomenclature utilisée pour cette étude est *ad hoc* : on part de la nomenclature des professions et catégories sociales (PCS), à un niveau intermédiaire de détail. Un premier amendement est fait, suivant les pratiques du ministère de l'éducation, qui surclasse certaines professions (professeurs des écoles notamment). Enfin, une partie des employés (personnes sans fonction d'encadrement des services) est déclassée [suivant Chardon]. La nomenclature finale comprend quatre postes : Très défavorisés / favorisés / intermédiaires / défavorisés. Pour les analyses présentées ici, la nomenclature synthétise l'information connue sur les deux parents. La répartition par origine montre que les descendants d'immigrés venus des pays tiers sont particulièrement issus d'un milieu social « défavorisé » (cf. Tableau 2).

Tableau 2 : La répartition par origine et milieu social en %

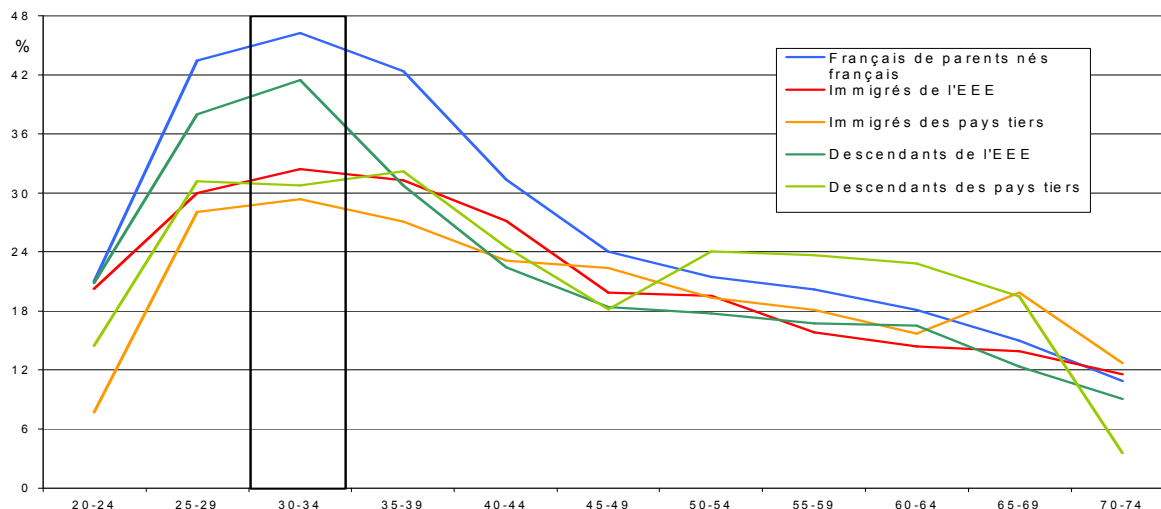
CS combinée pour les deux parents	Défavorisés	Intermédiaires	Favorisés	Très favorisés
Français de parents nés français	34,6	45,1	10,6	9,6
Immigrés de l'EEE	52,0	33,1	7,9	7,0
Immigrés des pays tiers	42,7	41,1	9,0	7,1
Descendants de l'EEE	56,5	33,3	5,9	4,3
Descendants des pays tiers	62,3	27,1	5,6	5,0

Les proportions d'accès aux niveaux supérieurs par origine et par milieu social (cf. Graphiques 3) diffèrent suivant les générations. Les différences sont bien plus grandes par milieu social que par origine. En combinant les deux caractéristiques, on peut alors observer, par exemple sur la tranche d'âge des 30-34 ans, que l'accès aux niveaux supérieurs d'éducation des personnes issues de milieux sociaux défavorisés ou intermédiaires ne dépend que très peu de l'origine (regroupée). Au-delà, on constate même, comme différentes études l'on déjà montré, qu'il y a plutôt sur-réussite des descendants d'immigrés venus des pays tiers, particulièrement pour les personnes issues de milieux défavorisés.

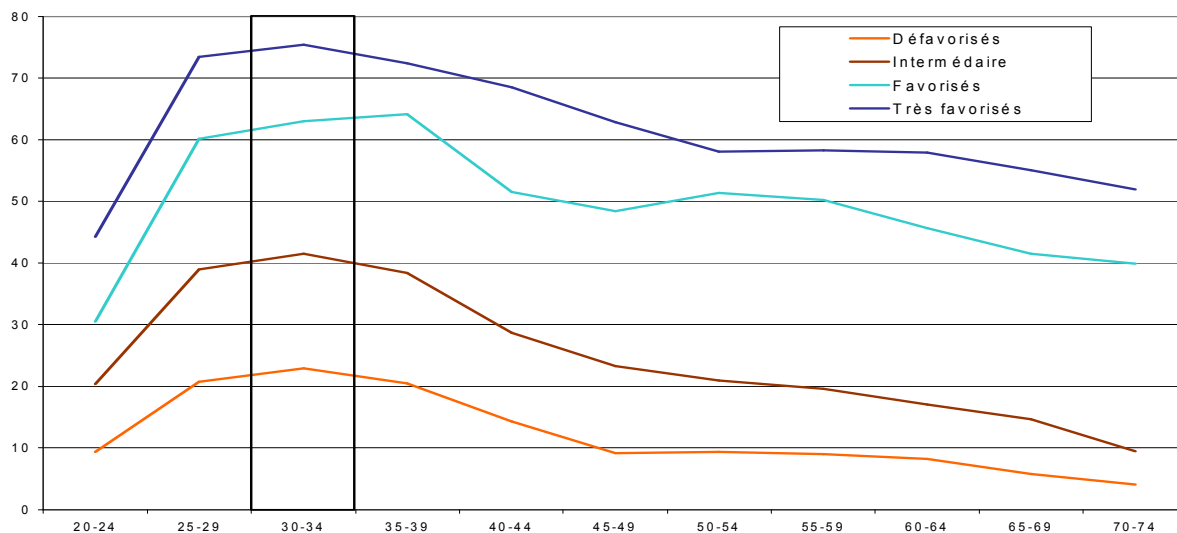
Grâce à des analyses plus complexes (multivariées) prenant en compte l'origine, le sexe, les effets de générations, l'origine sociale du père et de la mère prise séparément et les effets de quartiers, une mesure plus précise des « chances » d'avoir atteint le niveau d'éducation supérieur est possible. Les effets du lieu de résidence (notamment le fait de vivre ou non en ZUS, à la campagne, ...) sont sensibles, davantage que l'origine. Quelques caractéristiques individuelles de l'individu (être en famille monoparentale, avoir un enfant de moins de six ans) sont corrélées négativement. Dès lors que l'on dispose de caractéristiques individuelles suffisamment détaillées, la réussite scolaire s'explique peu ou pas par l'origine, même à niveau détaillé [Insee référence, Brinbaum, Mogerou, Primon].

Compte tenu de ces résultats, il apparaît, au final, qu'un indicateur général, peut-être plus facile à lire, n'apporte que peu d'information utile. Une bonne contextualisation d'un indicateur suffisamment précis facilite l'interprétation. Il apparaît alors que ce sont les conditions sociales des populations, davantage que leurs origines, qui déterminent l'accès aux diplômes les plus élevés.

Graphique 3a : Accès au niveau supérieur d'éducation par âge et origine



Graphique 3b : Accès au niveau supérieur d'éducation par âge et milieu social d'origine



Pour en savoir plus :

- BEFFY Magali et PERELMUTER Delphine, « *Vue d'ensemble : éducation* », France portrait social, édition 2008.
 BRINBAUM Yaël et KIEFFER Annick, « *La scolarité des enfants d'immigrés de la sixième au baccalauréat : différenciation et polarisation des parcours* », Population vol. 64 n°3, 2009.
 INSEE, Insee Références Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012.
 LEFEBVRE Olivier, « *Les inégalités d'accès aux hauts diplômés se jouent surtout avant le bac* », France portrait social, édition 2012.
 THELOT Claude, « *Tel père tel fils : position sociale et origine familiale* », Dunod, 1982.

Pour une bibliographie complète, voir Infos Migrations n° 41, ROBIN Juliette, « Comment mesurer le déclassement »

Ministère de l'intérieur
 Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration
 Place Beauvau 75800 Paris cedex 08
<http://www.interieur.gouv.fr/Immigration/statistiques-et-documentation>

Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard
Rédacteur en chef : Gérard Bouvier
Maquette : Evelyne Coirier

Infos migrations

n° 45 - janvier 2013

Les populations très diplômées